

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N° 1907/2006 (REACH)

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

<h1>HYGINET</h1>	<h1>GEL DETARTRANT DESINFECTANT DESODORISANT</h1>
------------------	---

**Laboratoires ROCHEX**

N° de téléphone d'appel d'urgence

BP. 263 - 74106 ANNEMASSE Cx

☎ 04 50 37 49 54 - Fax 04 50 87 21 10

fds@laboratoires-rochex.fr

N° ORFILA (INRS) : +33 (0)1.45.42.59.59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations :** Met.Cor.1- H290 Peut être corrosif pour les métaux  
Skin corr.1B- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Aquatic acute 1-H400 Très toxique pour les organismes aquatiques,  
Aquatic chronic 1- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### 2.2 Eléments d'étiquetage :

**Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations :**



**Mention d'avertissement : DANGER**

Contient de l'acide phosphorique n° index 015-011-00-6, Oléyl bis(2-hydroxyéthyl) amine n° CAS 25307-17-9  
Contient 7% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue  
Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique

### Mentions de danger :

Peut être corrosif pour les métaux  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### Conseils de prudence :

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Eviter le rejet dans l'environnement - Si cela ne correspond pas à l'usage prévu  
Recueillir le produit répandu

**Matière active biocide :** Chlorure de benzalkonium [68424-85-1]- 1,2% p/p - TP2

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CE N° CAS N°Enr. REACH	Teneur (%p/p) dans la préparation	Classement CLP
Acide phosphorique (1), (2)	231-633-2 7664-38-2 01-2119485924-24	10 à 25%	Met.Cor.1-H290 Acute tox.4-H302 Skin Corr.1B- H314

Acide sulfamique (1)	226-218-8 5329-14-6 01-2119488633-28	2,5 à 10%	Skin Irrit.2-H315 Eye Irrit.2-H319 Aquatic Chronic 3-H412
Laureth-6 (1)	932-106-6 68439-50-9 Non applicable (polymère)	< 2,5%	Acute Tox 4 (orale)-H302 Eye Dam.1-H318
Oleyl bis(2-hydroxyethyl) amine (1)	246-807-3 25307-17-9 01-2119510876-35	< 2,5%	Acute Tox 4 (orale)-H302 Skin Corr.1A- H314 Aquatic Acute 1-H400 Aquatic chronic 1-H410
Chlorure de benzalkonium (1)	270-325-2 68424-85-1 Non disponible (biocide)	< 2,5%	Met.Cor.1- H290 Acute tox.4 (oral)-H302 Skin corr.1B- H314 Eye Dam.1-H318 Aquatic Acute 1- H400 Aquatic chronic 1 -H410
(R)-P-mentha-1,8-diène (1)	227-813-5 5989-27-5 01-2119529223-47	< 2,5%	Flam. Liq. 3- H226 Skin irrit.2-H315 Skin Sens.1-H317 Aquatic acute 1-H400 Aquatic chronic 1- H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir le paragraphe 16

- (1) Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- (2) Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- (3) Substances PBT
- (4) Substance vPvB

#### **4. PREMIERS SECOURS**

**Remarques générales :** D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.

**Après inhalation :**

Peu probable. En cas de malaise, transporter le patient à l'air libre.

**Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

**Après ingestion :**

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin.

#### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction et/ou dangers spécifiques :** Non concerné – Produit ininflammable.

**Équipement spécial pour les intervenants :** Porter des vêtements appropriés incluant gants, appareil de protection des yeux et du visage.

#### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :** Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

**Précautions pour la protection de l'environnement :** Empêcher toute pénétration du produit pur dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :** Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants inertes dans des fûts en vue de l'élimination des déchets selon réglementation en vigueur.

#### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour la manipulation :** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Observer les réglementations de la protection du travail.

**Conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière.

**Matière(s) incompatible(s) :** Ne pas stocker à proximité des produits alcalins. Éviter le contact avec les aluminiums et dérivés, fer et les pierres calcaires ou naturelles. Tenir éloigné des agents fortement basiques et produits chlorés (exemple : eau de javel ...)

LABORATOIRES ROCHEX	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	MA FOR 03 Version : D
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

**Matériaux d'emballage ou de flaconnage :** De même nature que celui d'origine (polyéthylène)

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants présentant des valeurs limites d'exposition:** Acide phosphorique [7664-38-2] : VME (INRS) = 1 mg/m<sup>3</sup> ou 0.2 ppm – VLE (INRS) = 2 mg/m<sup>3</sup> ou 0.5 ppm

**Mesures d'ordre technique :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Equipement de protection individuelle :**

**Protection respiratoire**

Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

**Protection des mains**

Le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou nitrile.

**Protection des yeux**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

**Protection de la peau**

Aucune mesure particulière n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Etat physique :**

Gel

**Couleur :**

Rose

**Odeur :**

Pamplemousse

**pH à 20°C : Pur :**

0.6 ± 0,5 à 20°C

**pH à 20°C : A la dilution d'emploi conseillée**

s'emploie pur

**Point/intervalle de fusion**

Non applicable

**Point d'éclair :**

Non applicable

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Ininflammable

**Température d'auto-inflammabilité :**

Non applicable

**Dangers d'explosion :**

Non applicable

**Propriétés comburantes :**

Non applicable

**Pression de vapeur :**

Non applicable

**Densité à 20°C :**

1,11 ± 0,02 g/cm<sup>3</sup> à 20°C

**Solubilité :**

Soluble dans l'eau

## **10. STABILITE ET REACTIVITE :**

**Conditions à éviter :**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**Matières à éviter :**

Tenir à l'écart des matériaux fortement basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**Produits de décomposition dangereux :**

Sans objet, en cas d'usage et de stockage conforme.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues dans la préparation laissent conventionnellement prévoir que des contacts prolongés ou répétés avec la peau ou des éclaboussures dans les yeux provoquent de graves lésions caustiques.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eaux sous forme non dilué ou en grande quantité doit être évité.

Les tensioactifs contenus dans cette formulation sont biodégradables conformément au Règlement CE N°648/2004.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Produit :**

Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux législations en vigueur.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

LABORATOIRES ROCHEX	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	MA FOR 03
		Version : D

**Emballages souillés :** Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé. Ne pas réutiliser les emballages vides.

**Codes déchets :** 20 01 29\* déchet contenant des substances dangereuses  
Pour information : le code déchet est donné à titre indicatif.  
Le code déchet doit être attribué par l'utilisateur selon l'application du produit  
20 = déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.**

**Désignation réglementaire :** Liquide inorganique corrosif acide, N.S.A. (Oleyl bis(2-hydroxyethyl)amine, chlorure de benzalkonium) - N°ONU 3264 - Classe 8 - Groupe d'emballage II

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1 Règlements / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**-Dispositions particulières :**

aucune

**-Etiquetage des détergents (Règlement n° 907/2006 modifiant le règlement CE n° 648/2004)**

Tensioactif non ionique : moins de 5%

Désinfectant

Parfum

Fragrances allergisantes : (R)-P-mentha-1,8-diene (n° CAS : 5989-27-5)

**-Etiquetage des biocides (règlement 1896/2000, 1687/2002, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et directive 98/8/CE)**

Chlorure de benzalkonium [68424-85-1] – 1,2% p/p -TP2

Hyginet a été déclaré et figure à l'inventaire biocide sous le n° 17718

**-Enregistrement selon le règlement CE 1907/2006 (REACH) :**

Ce produit est un mélange ; il n'est donc pas concerné par le pré-enregistrement et l'enregistrement. Toutefois, nous confirmons que toutes les substances utilisées dans ce mélange ont bien été enregistrées ou sont en cours d'enregistrement par nos fournisseurs.

**-Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :**

TMP n° 65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

TMP n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique :**

Aucune donnée n'est disponible

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

**Paragraphe modifié :** §2, 3, 14, 16

### **Libellé des phrases H figurant au paragraphe 3 :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H302 Nocif en cas d'ingestion

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

LABORATOIRES ROCHEX	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	MA FOR 03 Version : D
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

H315 Provoque une irritation cutanée  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 Provoque des lésions oculaires graves  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Autres infos :**

- Conforme aux normes de désinfection :
  - bactéricide en 5 min à 20°C (EN 1040, EN 1276, EN 13727)
  - fongicide en 15 min à 20°C (EN 13624)
- Produit réservé à un usage professionnel